



# INFORMATIONS MUNICIPALES # 18

Décembre 2015

## Saulon-la-Chapelle

### Zoom sur... Le p'tit geste éco-citoyen du mois

Déforestation, dérèglement climatique, pollution des nappes phréatiques, effondrement de la biodiversité, diminution des ressources énergétiques, etc... Nous connaissons tous les multiples problèmes qui mettent aujourd'hui notre planète et ses habitants en danger ; il est donc urgent de modifier notre mode de vie. 150 chefs d'Etat viennent de s'engager à agir lors de la COP21, (21ème Conférence sur le Climat à Paris), mais en réalité, les objectifs visés ne seront atteints que si toute la population mondiale y contribue... Ainsi, nous sommes tous appelés à agir et changer certaines de nos habitudes : fermer le robinet quand je me brosse les dents, éteindre les lumières, éviter la voiture... Chacun de nos efforts seront une brique de la nouvelle société que nous allons devoir bâtir. Voilà pourquoi nous allons essayer chaque mois de vous proposer un petit geste éco-citoyen. CHANGER et CHOISIR notre façon de consommer pour être acteurs de notre avenir. Pour le mois de décembre donc, fêtes obligent : **"Décorations de Noël : j'économise l'électricité !"** Par l'installation d'un simple programmeur, mes lumières s'allumeront toutes seules de 17h30 à 23h et de 6h à 8h. Notre village n'en sera que plus beau ! Ou encore, dès janvier **« Choisissez une ampoule à économie d'énergie »** qui consomme 4 fois moins et dure jusqu'à 10 fois plus longtemps qu'une ampoule classique.

**Retenons que le kWh le moins cher est celui que l'on n'utilise pas.** Autrement dit, économiser l'énergie est la manière la plus efficace de maîtriser ses propres émissions de gaz à effet de serre ... et son budget.



### Le mot du Maire

Nous venons de changer d'année et comme tous les ans, nous tenons le même discours : « le temps passe trop vite ! ». Au niveau national, 2015 a été marquée par de nombreux événements tragiques pour notre pays. Espérons que 2016 ramène le calme, la tolérance et la prospérité. Localement, nous poursuivons les différentes actions qui permettent de donner un élan nouveau à notre commune. Elles sont nombreuses à avoir été impulsées, respectant ainsi notre tableau de marche. Cependant, il reste encore du travail, mais nous avons encore plus de 4 ans devant nous ! Nous essaierons d'œuvrer dans le dialogue, la concertation et le respect de tous. Cela n'empêche pas la convivialité, comme le prouve ce début d'année ; différentes manifestations initiées l'an passé sont renouvelées et sont l'occasion de se retrouver : le réveillon du 31 décembre, la fête des sapins le 17 janvier, la distribution des colis aux aînés, le repas communal du 23 janvier et surtout la cérémonie des vœux, le 15 janvier, ouverte à tous.

Ensuite, après cette courte pause, le temps sera venu de nous replonger dans les dossiers : PLU, budget, accessibilité, travaux, lotissements, aménagements,... Autant de sujets importants et qui traceront la route de notre commune pour les années à venir.

Soyez certains que vos élus continueront à se donner au maximum pour que Saulon mérite son titre de pôle de proximité. Je voudrais saluer ici le travail de l'équipe municipale qui œuvre dans ce sens !

Puisque c'est la tradition, permettez-moi de vous adresser, en ce début d'année, à vous et à vos proches, mes meilleurs vœux pour 2016 ; qu'elle vous permette la réalisation de vos projets personnels et professionnels.

Bonne lecture à tous !

Pascal BORTOT  
Maire de Saulon-la-Chapelle  
Vice Président de la communauté de communes  
du Sud Dijonnais

### SOMMAIRE...

Délibération du Conseil municipal du 14 décembre 2015	P. 2 & P. 3
En bref...	P. 3
Tri sélectif : doit mieux faire !	P. 4
Agenda, Informations pratiques	P. 4

# Réunion du Conseil Municipal du 14 décembre 2015

NB : LES COMPTES RENDUS SONT AFFICHÉS DANS LEUR INTÉGRALITÉ SUR LES PANNEAUX D'INFORMATIONS PUBLICS  
ET SUR LE SITE INTERNET [WWW.SAULON.FR](http://WWW.SAULON.FR)

M. le Maire fait lecture aux membres du conseil municipal des courriers de Mme Nicole LEY et M. Patrick DEVANNE, démissionnaires. Il convient de remplacer ces conseillers par des membres de la liste d'opposition présentée aux élections municipales de 2014, élus d'office pour siéger au conseil municipal de Saulon-la-Chapelle. A ce jour, deux autres membres de la liste ont présenté leur démission.

## **1. TRANSFERT DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE "DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ" au SICECO**

Le conseil municipal a la possibilité de transférer la compétence "distribution publique de gaz" au SICECO. Il s'agit de fournir un rapport annuel de contrôle approfondi de l'activité du concessionnaire GRDF, de recourir à des services d'expertise conséquents. A l'heure actuelle, GRDF entretient les concessions de la commune, pour laquelle il fournit un rapport annuel et verse une redevance d'un montant de 875 €. Si la commune décide de transférer la compétence au SICECO, elle perdra la redevance. Les membres du conseil municipal, pour cette année, ne souhaitent pas transférer la compétence au SICECO.

## **2. CRÉATION D'UN SYNDICAT UNIQUE GÉRANT LES COMMUNES HORS GRAND DIJON**

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Préfet l'extension du périmètre du SICECO pour accueillir les 24 communes du SIERT de Plombières-Les-Dijon afin que la distribution d'électricité soit gérée par le SICECO pour l'ensemble du Département de la Côte d'Or hors la Communauté urbaine du Grand Dijon.

## **3. INTEGRATION DES SITES A LA NOUVELLE CONSULTATION "MARCHE GAZ"**

Un groupement de commandes d'achats de gaz naturel et services associés dans un premier temps, et d'électricité dans un second temps, qui se veut ouvert à tous les acheteurs publics a été créé. La commune de Saulon la Chapelle avait d'ailleurs décidé d'adhérer à ce groupement par délibération du Conseil Municipal du 9 février 2015 et d'y intégrer l'ensemble de ses contrats de gaz naturel. Aujourd'hui, afin de faire face à l'intégration de nouveaux sites, une nouvelle consultation sera lancée en 2016 avec effet au 1/1/2017.

## **4. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016 – CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS**

Les 2 agents recenseurs nommés sont Madame MONIN Françoise et Monsieur JOUVENCEAU Sébastien. Leur rémunération est fixée par délibération du Conseil Municipal.

## **5. MISE A DISPOSITIONS DE TERRES COMMUNALES**

Le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition du GAEC LUCOT 2 parcelles de terres communales situées au lieu-dit « Pré des Matelots », à titre précaire à compter du 1er janvier 2016. L'indemnité d'occupation sera fixée suivant l'indice de fermage en vigueur (charges comprises).

## **6. DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES AMENAGEMENTS DES ABORDS DE LA GARE**

Le Conseil Municipal approuve le projet pour un montant d'environ 142 000 € H.T.

Les subventions suivantes sont sollicitées : PSV et amendes de police auprès du Conseil Départemental, Réserve Parlementaire, Communauté de communes du Sud Dijonnais sous forme de fond de concours. Le montant des aides s'élève à environ 75.000 €.

## **7. POINT TRAVAUX**

G. GADESKI informe de l'avancement des différents travaux :

- balayage des rues du village ; un 2<sup>ème</sup> passage est prévu au printemps
- résorption des fils nus
- pose du revêtement de sol de la bibliothèque

Au printemps, il est prévu des aménagements aux abords de l'aire de jeux installée dans le passage piéton près de la mairie.

La commune a fait l'acquisition de 17 nouvelles illuminations accrochées sur différents poteaux dans les rues du village pour un montant total de 2 006 €.

Une réflexion est menée actuellement sur la commune en collaboration avec la MICA (service du Conseil Départemental) pour ralentir et améliorer la circulation à l'entrée de Saulon, côté route de Féney.

Une station de nettoyage et désinfection a été installée à la salle des fêtes gracieusement par la société LE GOFF qui fournit la mairie en produits d'entretien. Une procédure d'utilisation du lave-vaisselle sera affichée dans la cuisine.

C. ALLEXANT informe que les déchets sauvages ont été enlevés par la Communauté de Communes du Sud Dijonnais. Un panneau d'interdiction de dépôts sauvages doit être installé.

Des trous doivent être rebouchés chemin de la Quincenièrre et rue du Levant.

A. BŒUF indique que la fête des sapins aura lieu le 17 janvier à 17 h ; une réflexion est menée pour un dépôt en amont sur le terrain communal de la rue de la gare pour ne pas encombrer les trottoirs.

Le projet de la salle de sports menée par la communauté de communes est en cours. Une réunion a eu lieu avec la DDT sur l'emplacement ; les études de sol vont être lancées avec en parallèle un concours d'architecte.

## En bref...

### Cérémonie des vœux à la population

La cérémonie des vœux du Maire et du Conseil municipal aura lieu le **vendredi 15 janvier à 19h** à la Salle des fêtes. **OUVERT À TOUS !**

*Merci de confirmer votre présence au secrétariat de mairie 03 80 79 14 30*

### Fête des Sapins

**Dimanche 17 janvier à 17h au Plan d'eau Jean Cèrre.** Cette année, en plus de la collecte qui sera assurée par les élus, **vous aurez la possibilité de déposer vos sapins avenue de la Gare**, à partir du 9 janvier, dans l'enclos du bâtiment communal (hangar près de la salle de l'Union). Venez nombreux partager cette fête conviviale, où des boissons chaudes vous seront proposées !

### Réveillon dansant de la Saint Sylvestre

Gros succès annoncé cette année encore avec pas moins de 190 convives inscrits ! La fête promet d'être belle !

### Accueil des nouveau-nés

Samedi, les membres du CCAS et de la municipalité ont eu le plaisir de mettre à l'**honneur les enfants nés au cours de l'année 2015** ; il s'agit de la seconde édition où le maire, Pascal Bortot, entouré des membres de ses équipes, accueille les familles au cours d'une sympathique réunion qui est une occasion de plus de se retrouver et d'échanger. Différents cadeaux leur ont été remis et un verre de l'amitié a clôturé cette matinée très conviviale. Ce sont **quatre garçons et trois filles** qui sont venus cette année augmenter la population du village : **Constance**, née le 14 février, **Robin** né le 16 février, **Manel** née le 27 juin, **Paul** né le 4 octobre, **Luka** né le 17 novembre, **Léo** né le 19 novembre et **Elise** née le 2 décembre. **Bienvenue à eux !**

### Distribution du colis des aînés

Distribution assurée cette année encore par les élus et les membres du CCAS. Environ 90 foyers saulonnais ont reçu ces compositions gourmandes.

### Résultats du Téléthon : 4309,44€ !

Résultat en hausse cette année, grâce à une forte mobilisation des bénévoles et des communes de la Communauté de communes du Sud Dijonnais. Un grand merci à toutes et à tous !

## Redevance incitative et tri sélectif : bien, mais peut (doit) mieux faire !

Compétence de la Com Sud, le service des déchets a revu son mode de financement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 avec la redevance incitative. **Il prend désormais en compte votre production d'ordures ménagères résiduelles et récompense les foyers qui trient et diminuent leurs déchets.**

**A savoir :** La redevance incitative permet de financer l'ensemble du service déchets (collecte et traitement des ordures ménagères, tri des recyclables, collecte du verre et des objets encombrants, gestion de la déchèterie, gestion administrative,...).

La baisse du tonnage des ordures ménagères est importante, avec -30% par rapport à 2013. Par contre les erreurs de tri ont fortement augmenté en 2014 (+35%) par conséquent, la part des aides d'Eco-Emballages a fortement diminué.

**La conséquence ?** Une augmentation des tarifs de la redevance !...

Donc **bien** pour les ordures ménagères, mais **peut et doit mieux faire** pour le tri sélectif, notamment au niveau des bacs jaunes. En effet, le taux de refus du bac jaune correspond aux **erreurs de tris trouvés dans le bac jaune**.

Ces taux de **refus augmentent le coût de la collecte**, en effet, non seulement ces déchets passent sur une chaîne de tri mais ensuite, au lieu d'être recyclés, ils sont rechargés et transportés à l'usine d'incinération pour y être incinérés.

**Tri**er,  
c'est **bien**  
**Tri**er plus,  
c'est **mieux**.

### RAPPEL

Les bacs doivent être présentés pour la collecte **avec le couvercle fermé**. En cas de couvercle ouvert ou de sacs au pied du bac, **des levées supplémentaires vous seront facturées**.

En cas de question relative au calcul de votre redevance incitative, de changement dans votre foyer, de déménagement ou d'emménagement :

**03 80 79 10 92** ou **om.ri@ccsd.fr**

## ...AGENDA

**Réveillon dansant St Sylvestre** - Jeudi 31 décembre  
20:30 - Salle des fêtes

**Les consultations d'avocats** - Samedi 9 janvier 10:00 - 12:00 – Mairie

**Assemblée générale de la pêche** - Mercredi 13 janvier  
19:00 - Salle des fêtes

**Cérémonie des vœux à la population** - Vendredi 15 janvier 19h - Salle des fêtes

**Fêtes des sapins** - Dimanche 17 janvier 17:00 – Plan d'eau Jean Cètre

**Repas communal** - Samedi 23 janvier 12:00 - Salle des fêtes

**Galette du foot et remise du label Foot féminin**  
Vendredi 29 janvier 19:00 - Salle des fêtes

## ...INFORMATIONS PRATIQUES

### Secrétariat de mairie

8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14h00 – 19h

Mercredi : 9h – 12h

Vendredi : 14h00 – 17h

Tél : 03 80 79 14 30 / Fax : 03 80 79 14 31

accueil.mairie@saulon.fr

www.saulon.fr



### Communauté de Communes du Sud Dijonnais

6 Rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Lundi au vendredi de 8h30 - 12h

Tél : 03 80 79 10 94 / Fax : 03 80 79 10 90

accueil@ccsd.fr

www.ccsud-dijonnais.fr



### Brigade de gendarmerie de Gevrey-Chambertin

03 80 51 80 76

### Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15

### Horaires d'ouverture de la déchetterie

du 2 novembre au 31 mars

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 17h

samedi : 9h - 12h et 14h - 17h